

**Congrès général  
les 3 et 4 décembre 2024**

**Résolution présentée en plénière**



## **PLAN DE FINANCEMENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) 2025-2029**

**(1) CONSIDÉRANT** les nombreux défis qui interpellent les productrices et producteurs agricoles et les actions qui doivent être faites par notre organisation ainsi que le financement qu'ils supposent;

**(2) CONSIDÉRANT** que l'actuel Plan de financement vient à échéance cette année;

**(3) CONSIDÉRANT** que le projet de Plan de financement 2025-2029 :

- est le fruit des travaux d'analyse réalisés par le comité sur le financement à moyen et à long terme de l'UPA;
- a été présenté globalement lors de deux phases de consultation, au printemps et à l'automne 2024, et qu'il a reçu un large appui des productrices et des producteurs et des affiliés de l'UPA;
- a été appuyé par les membres du conseil général;

**(4) CONSIDÉRANT** que ce projet est basé sur une analyse et une vision réaliste du développement de notre organisation pour les cinq prochaines années et qu'il prend en compte les budgets nécessaires pour répondre aux besoins, soit :

- le financement des syndicats locaux, des fédérations régionales, de la Confédération et du Fonds de défense professionnelle;
- le soutien supplémentaire pour la relève et les agricultrices;

**(5) CONSIDÉRANT** qu'un nouveau Plan de développement de l'UPA 2025-2029 sera mis en œuvre afin, notamment, d'accroître l'efficacité organisationnelle et d'optimiser la structure permettant d'offrir aux productrices et aux producteurs de toutes les régions des services spécialisés concurrentiels en agriculture;

**(6) CONSIDÉRANT** que les consultations commenceront dès janvier 2025, pour mettre en place un nouveau régime de cotisation dont l'application est prévue dès 2027;

**(7) CONSIDÉRANT** que le nouveau régime de cotisation s'inscrit dans la continuité du Plan de financement 2025-2029 dans l'optique de répondre aux mêmes besoins budgétaires;

**LE CONGRÈS GÉNÉRAL DEMANDE :**

➤ **à l'UPA :**

- de mettre en œuvre le Plan de financement 2025-2029 en augmentant les cotisations et les contributions de la façon suivante :

<b>PLAN DE FINANCEMENT DE L'UPA 2025-2029</b>					
	2025	2026	2027	2028	2029
Augmentation de la cotisation au 1 <sup>er</sup> janvier	+60 \$	+10 \$	+10 \$	+10 \$	+5 \$
Augmentation des contributions au 1 <sup>er</sup> août	+4 %	+4 %	+4 %	+4 %	+4 %
Cotisation 2024 : 406 \$	466 \$	476 \$	486 \$	496 \$	501 \$

- d'instaurer, dès 2027, un nouveau régime de cotisation visant une plus grande équité selon la taille des entreprises ainsi qu'entre celles qui versent des contributions par l'entremise de leur plan conjoint et celles qui n'en versent pas.